

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS842

présenté par

M. Door, M. Aboud, Mme Poletti et M. Tian

ARTICLE 45

À l’alinéa 57 substituer aux mots :

« une victime »

les mots :

« un usager ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d’utiliser une terminologie neutre pour désigner les personne susceptible de participer à une action de groupe.